



Achat d'une voiture d'occasion sur internet

Par **Marie71**, le **23/12/2015** à **11:33**

Bonjour, j'ai achetée une voiture d'occasion sur internet à un particulier.
Après un essai tout s'est bien passé. Nous avons donc fait les papiers et nous sommes partis.
Après 30 km le véhicule est tombé en panne. 4 jours après la panne le véhicule ne roule toujours pas.
Nous avons demandé au vendeur de reprendre le véhicule et de nous rendre l'argent à l'amiable, il ne veut pas.
Je souhaiterais connaître les recours qui s'offrent à moi.
Dans l'attente, merci d'avance.

Par **youris**, le **23/12/2015** à **11:45**

bonjour,
en l'absence d'arrangement amiable, il ne reste que la voie judiciaire donc il vous faut consulter un avocat spécialisé.
dans un premier temps, vous pouvez envoyer à votre vendeur une mise en demeure de reprendre le véhicule en expliquant ce qui vous ait arrivé depuis votre achat et que dans la négative vous saisirez le tribunal.
il vous faudra prouver l'existence d'un vice caché mais rien ne dit que le défaut existait au moment de l'achat surtout que vous avez essayé le véhicule.
vous avez un contrôle technique du véhicule à jour ?
salutations

Par **Marie71**, le **23/12/2015** à **16:36**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse, le contrôle technique est bon et n'indique rien en rapport avec la panne, en fait il s'avère que la panne est liée au moteur donc les contrôleurs techniques n'ont rien pu "voir".
Nous avons recontacté une dernière fois le vendeur et finalement il accepte de reprendre le véhicule.
Pour faire bref, au départ le problème venait des bougies d'allumage, puis ensuite il venait de l'huile moteur qui n'était pas la bonne pour finalement être un problème plus important.
Mais bon, au final le vendeur accepte de reprendre son véhicule.

Merci encore pour votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/12/2015** à **10:54**

la magie de Noel !! Tant mieux pour vous !